

du 28 Octobre 1993

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DES REFORMES
ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES
CARRIERES ADMINISTRATIVES

DECRET N° 93-524/MFPRA/DGFP/DGCA
portant promotion à 30 mois et
3 ans au titre de l'année 1991
des Ingénieurs Principaux des ca-
dres de la catégorie A hiérarchie
I des Services Techniques (Mines
et Industrie), en tête Monsieur
TCHIVONGO Pascal.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VISAS:

Vu la Constitution du ~~15 Mars 1992~~;
Vu la Loi 021/89 du 14 Novembre 1989 portant
refonte du statut général de la Fonction Publique;
Vu le Décret n° 60/90 du 03 Mars 1960 fixant le
statut commun des cadres de la catégorie A des
des Services Techniques;
Vu le Décret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires;
Vu le Décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif
à la nomination et à la révocation des fonctionnaires
des cadres de la catégorie A hiérarchie I;
Vu le Décret n° 65-170/FP du 25 Juin 1965 règle-
mentant l'avancement des fonctionnaires;
Vu le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974
abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret
n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires;
Vu le Décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant
le circuit d'approbation des actes relatifs aux
intégrations, avancements et révisions des situations
administratives des agents de l'Etat;
Vu le Décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990 portant
déblocage des effets financiers des avancements et des
révisions des situations administratives;
Vu le Décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
Vu le Décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant
nomination des Membres du Gouvernement;
Vu le Décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant
organisation des intérim des Ministres;
Vu l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires;
Vu le Décret n° 93-522/MFPRA-DGFP/DGCA SAV du 28 Octobre
1993 portant inscription au tableau d'avancement
au titre de l'année 1991 des Ingénieurs Principaux
des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services
Techniques (Mines et Industrie);

D.G.B

D.G.C.F

DECRETE :

.../...

Article 1er : Sont promus à trente (30) mois et trois (3) ans au titre de l'année 1991, les Ingénieurs Principaux des cadres de la catégorie A hiérarchie I des services Techniques (Mines et Industrie) dont les noms suivent, ACC=Néant.

Au 3è échelon, indice 1010

Messieurs :- TCHIVONGO (Pascal).....p/c du 23/10/92 (DGEH)
- TCHIMANGA (Joseph).....p/c du 09/02/92 (DGEH)

Article 2 : Le Présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 28 Octobre 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives,



Jean Prosper KOYO.-



Général Jacques Joachim YHOMBY-PANGO

Ampliations :

- J.O.R.C.....1
- DGFP/DGCA.....4
- DGB/DGCF.....5
- MME/DAF/DGM.....6
- DGEH.....2
- SGG/BC.....3
- INTERESSES.....4
- DOSSIERS.....4/29-

